

Avis défavorable à l'implantation du projet d'un champ de panneaux photovoltaïque sur Dun-le-Poëlier 36210

Gwenaël ROHAN  
BAGNEUX

à

Monsieur le Commissaire De Lamotte,

Monsieur le Commissaire,

Si je réside à Bagneux, je travaille au Château de Fins qui est situé sur la commune de Dun-le-Poëlier. Le Château de Fins est à 550m du Projet de Champ de panneaux photovoltaïques. Le parc de la propriété est mitoyenne de ce même Champ sur près de 100m avec comme limite commune la Route départementale N°31.

Mon avis défavorable de ce projet repose sur plusieurs points :

1/ L'atteinte à la ruralité et secteur touristique de Dun-le-Poëlier :

Dun-le-Poëlier est une petite commune d'environ 450 habitants qui, comme le décrit le Journal « la Nouvelle République » du 20 mai dernier, apparaît comme un berceau de verdure totalement épargné par la modernité du 21ème siècle. Un havre de paix pour les yeux et pour les oreilles. Même les éoliennes n'ont pas réussi à venir jusque-là...

(Le Titre du journal : « ALORS QU'UN VENT D'OPPOSITION COMMENCE A SOUFFLER SUR L'ETUDE ACTUELLEMENT MENEÉ D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE 22 HECTARES AU SUD DE DUN-LE-POËLIER, UN SECOND PROJET APPARAÎT AU NORD-OUEST!!!!).

LE PROJET ACTUELLEMENT A L'ETUDE propose donc un Parc Photovoltaïque suffisamment important..(22 ha)

Je pense que si ce projet se réalise, il cassera l'harmonie du cadre bucolique existant ce jour. C'est un milieu rural, de plus en plus recherché et qui attire touristes et donnent à d'autres, des envies d'installation.

Par ailleurs, son emplacement si proche du terrain de football peut empêcher dans l'avenir de créer une extension pour d'autres terrains de sport pénalisant ainsi le plaisir de détente pour les enfants et adultes. A la signature en 2020, a-t-on pensé à cette emprise de l'espace ?...

Mais surtout, et je reviens sur les aspects beauté et calme, lorsque l'on vient à la campagne, dans un petit village, ce n'est pas pour avoir une vue sur des "panneaux solaires » qui n'est plus, si cela l'a été, une curiosité.

Le promoteur assure qu'une haie cachera ce champ mais combien faudra-t-il d'années pour que sa croissance et densité puisse cacher ce champs ? (A-t-on également pensé aux litres d'eau nécessaires pour irriguer cette haie? )...

2/ La Proximité du Château de Fins :

Et puis autre question : L'étude proposée n'a pas prise en compte le désagrément, dans sa durée, d'un chantier de cette importance : (bruit des engins, circulation, etc...) sur la quiétude des occupants de gîtes/chambre d'hôtes, sans sous-estimer la baisse d'attractivité liée à la nuisance de ces travaux.

Personnellement, salarié au Château de Fins, tout est fait par les nouveaux propriétaires pour accroître la qualité du lieu. Ils ont créé la "SAS Château de Fins » en 2021 et poursuivent la réhabilitation du château, des dépendances et du Parc, pour la mise en valeur des chambres d'hôtes/Gites et autres créations d'événements. L'ouverture des chambres d'hôtes/gîtes et le secteur événementiel se fait cette année. Je n'ose imaginer les conséquences des travaux, si celui-ci se réalisent dans un premier temps et du visuel de ce projet.

Si en raison des effets de ce projet il n'y a pas assez de visiteurs et clients, la société SAS Château de Fins ne pourra poursuivre son activité basée sur le tourisme et, entre autres conséquences, mon poste sera mis en péril.

A noter que le Château de Fins a participé à la journée du patrimoine..

Au préalable, les anciens propriétaires qui m'ont embauchés (CDI en nom propre) en 2008 ont fait vivre le château durant plusieurs années avec gîtes, chambre d'hôtes. J'ai pu constater l'attraction du château et de la campagne rurale. La venue de touristes allemands, hollandais, espagnols, italiens et bien sûr français se sont arrêtés au château pour louer une chambre d'hôtes ou louer le gîte quelques jours.

Egalement remarquable et non précisé dans les études d'impact, le cadre où se situe un château qui a sa propre histoire, et des bâtiments qui appartiennent à « l'histoire » dont un pigeonnier du XIV<sup>ème</sup> siècle qui va être classé "bâtiment historique".

Autant vous préciser qu'avoir ce champ de panneaux photovoltaïques à proximité (550m) est pour moi une aberration.

J'ai cru voir une loi qui précise qu'il faut 500 m minimum entre un bâtiment historique et un panneau photovoltaïque..., mais là ce n'est pas un panneau c'est un champ de panneaux !

3/ Absence d'informations sur l'évacuation des eaux de pluie sur la propriété et château de Fins.

Où va s'évacuer l'eau de pluie ? Ce n'est pas ce champ de 22 hectares rasé de végétation qui freinera les excès de précipitation....Actuellement lors de forte pluie, les fossés le long de la route D31 au passage des parcelles des champs photovoltaïques saturent et ont du mal à évacuer l'eau en sachant que la forêt et la végétation en amont de la route fait son rôle de maintien et d'absorption ( les courbes de niveau sur les cartes précisent où s'évacue l'eau non prise en compte par la nature).

Cette eau de pluie, actuellement, se déverse et traverse la propriété du château de Fins.

Quelle étude a été faite sur la conséquence du champ de panneaux photovoltaïques ? Débordement sur la route ? Inondations à travers la propriété ? Coulée de boue dans le chemin des propriétaires des propriétés avoisinantes ? Et puis qui prendra en charge ses travaux, ses problèmes ?

4/ Curiosités, voire incompréhension :

Dans le cas présent l'électricité est renvoyée par un câble sous terrain sur Valençay à plus de 17km de sa production,

Autre curiosité : le propriétaire du terrain ne réside pas à Dun-le-Poëlier.

5/ Questions diverses en cas de réalisation du Parc :

Quelles seront les retombées économiques ? Pour qui seront ces gains ?

En conclusion :

Je suis favorable à ce qui peut participer à la décarbonation et donc, sur le principe, je n'ai rien contre les

champs de panneaux photovoltaïques et autre sources énergétiques dites propres, mais je pense que chaque chose doit avoir sa place et son moment et ne pas supprimer ce qui fait notre fierté .

Les créateurs et fournisseurs de panneaux photovoltaïques français représentent moins de 1% de ce qui est installé (l'usine dans la banlieue de Nantes vient de déposer le bilan.) Je n'ai rien contre la Chine mais vouloir aller trop vite, faire plaisir à des certains groupes , entraine dès aujourd'hui un déficit de savoir faire et continue de pénaliser ceux qui vivent dans le milieu rural...

En France des parcelles et autres espaces peuvent être utilisés sans détruire la faune et flore existant, mais en respectant les villages et autres bâtiments historiques qui jouissent d'un bien-être et de douceur propres à nos campagnes.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à mes remarques,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération distinguée.

Gwenaël Rohan